

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/09/2021 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 03/09/2021

Date d'affichage : 03/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 du mois de septembre le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie de Peyrins, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 17 / 22. **Votants :** 22 / 22.

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Grillot, Heraud, Longinotti, Moulin, Ronze, Vossier.
Mesdames Aguessy, Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Mondon, Monterrat, Mourvillier.

Absents : /.

Excusé : /.

Procurations : de Monsieur Garetti à Monsieur Bouchon – Madame Lopes à Monsieur Barneron – De Madame Miserolle à Monsieur Ronze – de Madame Liabeuf à Madame Chaintreuil – de Madame Mondon à Monsieur Brient.

Monsieur Moulin a été désigné comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délibération n°1

Objet : Facturation RPI : cantine et périscolaire.

Rapporteur : Monsieur Grillot

Monsieur Grillot expose que dans le cadre de ses compétences, la commune accueille à la cantine et à l'ALSH 'Peyrimpimpin' des enfants provenant du Regroupement Pédagogique Intercommunal 'Peyrins – Geysans – Le Chalon'. C'est dans le cadre de ces accords qu'il est proposé de répercuter les coûts de fonctionnement des services proposés aux communes membres.

Facturation RPI pour la cantine scolaire

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Sur avis de la Commission des finances du 8/09/2021, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 – Abstention : 0) répercuter les coûts de fonctionnement aux Communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal, selon la grille tarifaire approuvée et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°2

Objet : Frais de fonctionnement des écoles.

Rapporteur : Monsieur Barneron

Sur avis de la Commission des Finances du 8/09/2021, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (Par : Pour : 22 – Contre : 0 - Abstention : 0) fixent la participation des communes pour l'année 2020– 2021 comme suit :

- **950.00 euros pour un élève scolarisé à l'école maternelle,**
- **525.00 euros pour un élève scolarisé à l'école élémentaire,**

Le Maire est autorisé à signer les titres de recettes ainsi que les documents afférents à cette décision.

Délibération n°3

Objet : Tarifs des caveaux - permanent et provisoire.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Sur avis de la commission des finances réunie en date du 8/09/2021, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal : (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) fixent le tarif du caveau provisoire comme

suit ;

- **Dépôt en caveau provisoire n'excédant pas 48 heures :** gratuité.
- **Au-delà de 48h00, application d'un tarif mensuel de :** 50,00 €.

Il est précisé que tout mois commencé est dû en totalité.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : « Approbation des statuts de Valence Romans Agglo »

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal (Par : Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 1 (Monsieur Vossier) décide d'approuver la modification des statuts de Valence Romans Agglo - Titre 2 « Compétences » et Titre 3 « Fonctionnement ». Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°5

Objet : Marché de rénovation énergétique des bâtiments - lancement d'une consultation d'entreprises.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation d'entreprises pour la rénovation énergétique des bâtiments et autorise le maire à publier le marché et à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°6

Objet : Sainte-Thérèse : modification du marché de travaux – Sols souples – Lot 9.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 – Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la modification n°3 du marché de travaux de la Société Bertier – Lot n°9 intitulé 'Sols souples' portant moins-value d'un montant de 1 520.78€ HT ce qui porte le marché à la somme de 28 417.72€ HT. Le maire est autorisé à signer tout document afférent à cette demande.

Délibération °7

Objet : Attribution de subventions

Rapporteur : Madame Durand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'attribution des subventions suivantes :

- Groupe Epsilon : 1 950.00 euros.
- Concert – Conférence 'The Electric Barock Quartet' : 500.00€.

Imputation : 6574.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente la décision prise depuis le dernier conseil municipal.

- **Panneaux d'affichage changé pour 4 ERP.**

ADAPEI : journée solidarité 'Opération Brioches' pour les personnes handicapées intellectuelles.

Dates : Du 11 au 17/10/2021.

Projet Agricole et Alimentaire Durable du Territoire et de sa Trajectoire Afterres 2050

(PAADT) : Nouvelle soirée de d'échanges en présentiel, mardi 14 septembre de 18h00 à 20h00, à St-Marcel- les-Valence, Espace Culturel Liberté

Démission de Léo CRESPO du mandat de conseiller municipal.

Intervention de Monsieur Ronze au sujet de l'activité des commissions.

Les commissions donnent théoriquement lieu à des rapports d'activités or il n'y a pas d'information sur l'agriculture, la transition écologique, la commission 'Digitale', la voirie. Sans remettre en cause le travail des élus il souhaite que le conseil municipal soit informé du travail des commissions.

Madame Durand réfléchit comment mettre en place la commission 'Jeunesse et lien social intergénérationnel'.

Monsieur Brient a bien une délégation or il n'y a pas de 'commission digitale'. Le tout est couvert par la commission 'Communication'.

Monsieur Ronze rappelle que la liste a été votée.

Intervention de Monsieur Bouchon au sujet du canal du Moulin :

Est-ce la pénurie d'eau est liée à un manque d'entretien ?

Monsieur Vossier : d'où provient le manque d'eau ?

Monsieur Barneron : l'association de Pêche s'est déplacée. Le problème provient d'un manque d'entretien des canaux. Le risque d'odeurs est possible du fait du déversement des eaux usées provenant de certaines habitations.

Madame Juban : quelle est la position de la Préfecture en matière de restriction d'eau ?

Monsieur Barneron : il n'y a plus de restriction générale. Elle s'applique par commune.

Risque incendie relatif aux arbres à terre :

Madame Grillot : quels sont les pouvoirs et les obligations de la mairie dans ce domaine ?

Monsieur Barneron : un courrier a été adressé aux propriétaires uniquement pour les bords de voiries.

Madame Grillot : quelle est l'étape d'après ?

Monsieur Barneron : il est prévu d'adresser un nouveau courrier. Les travaux peuvent être réalisés aux frais des propriétaires. De même il est possible de verbaliser.

On peut intervenir sur les chemins communaux mais pas sur les chemins ruraux.

Madame Juban : la commune est répertoriée à risques élevés en matière d'incendie. C'est un sujet préoccupant car il y a de nombreux bois morts, (du fait des problèmes climatiques).

Quels sont les moyens de la commune ?

Monsieur Barneron : il est difficile d'agir sur les propriétés privées.

Madame Grillot : n'est-il pas envisageable de faire un courrier à l'ONF en vue d'une intervention ?

Broyage des bords de routes :

Madame Mourvillier s'adresse à Monsieur Barneron, estimant que la commande n'a pas été passée en temps et en heure.

Monsieur Barneron : Monsieur Tardy s'est inquiété plusieurs fois de la possible date de début de broyage.

Madame Mourvillier : les entreprises ont été informées il y a seulement 15 jours.

Les branches qui pendent ne sont pas traitées. Peyrins est la seule commune à opérer de cette façon !

Nous allons attendre encore combien de temps ? Si Monsieur Tardy ne fait pas son travail il faut lui taper sur les doigts. Il en est de même pour les 'nids de poules' qui ne sont pas bouchés.

La commune ne veut pas prendre en charge les travaux des propriétés privées car il lui appartient de préserver les deniers de la commune or les voyages des agriculteurs frottent de partout.

Quand il faudra passer le lamier, le coût sera plus élevé.

Madame Mourvillier estime que la vie des insectes compte plus que la vie des humains pour la Commune.

Monsieur Barneron : nous pouvons intervenir à la place des propriétaires et effectivement répercuter les coûts.

Madame Mourvillier : si Monsieur Tardy ne fait pas son travail faut de secouer. L'entretien à Peyrins est inadmissible. A partir du moment où les propriétaires ne font pas leur travail, il appartient à la commune de le prendre en charge.

Madame Grillot souhaite que les élus s'expriment sans crier car les autres subissent ce type d'intervention.

Analyse des Besoins Sociaux

Madame Chaintreuil annonce que le CCAS accueillera 5 stagiaires jusqu'à la fin octobre afin qu'ils visitent les structures locales afin de connaître leurs fonctionnements. Ces stagiaires travaillent également sur les différentes composantes sociologiques des habitants de Peyrins et recensent les problématiques sociales afin d'envisager des programmes d'actions.

Légionellose dans les douches du gymnase.

Monsieur Barneron : les analyses imposent la fermeture des sanitaires alors que l'équipement est très utilisé. Deux montées en température ont été réalisées et confirment la présence de la légionnelle. Deux nouvelles montées en température sont à faire. Elles seront suivies d'une nouvelle analyse. Si la présence de légionnelle est confirmée, il conviendra de faire un traitement chimique.

Pour le Maire,

Philippe BARNERON.

